

TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 71- Mars 2018

Edito

***Allons-nous laisser disparaître le statut de la Fonction Publique et les Services Publics ?
Certainement pas, tous en grève le 22 mars avec l'ensemble de la Fonction Publique !
Des suites au 22 sont évidemment indispensables !!!***

Partout une même logique : saborder le service public en supprimant massivement des emplois et dénoncer ensuite les dysfonctionnements en accusant les privilégiés de fonctionnaires et leur Statut pour mieux privatiser, élargir le recours aux contrats de droit privé (il est question de contrats de mission), détruire les grilles de rémunération, généraliser l'individualisation des rémunérations et l'avancement au « mérite ».

Nous sommes donc bel et bien, à l'image de ce qui s'est produit pour le code du travail, devant une vaste entreprise de destruction du statut du fonctionnaire... et des services publics.

Ce statut présenté comme un carcan obsolète n'a jamais été accepté par les tenants de la flexibilité à tout crin et les défenseurs du contrat face à la loi. Aujourd'hui, ils se sentent forts et constatent bien une lassitude générale... MAIS ATTENTION, la colère est néanmoins toujours présente !

A la DGFIP, pas d'originalité par rapport à ce que subissent les services hospitaliers, ferroviaires, postaux....là encore l'entreprise destructrice est à l'œuvre à coup de suppressions d'emplois massives (37 000 emplois rayés de la carte en 16 ans)

M. Parent a donné quelques autres pistes:

- Les paiements en liquide peuvent être transférés à la Poste, puis d'autres tâches, notamment avec le développement des maisons de service au public.
- Une entreprise privée pourra prendre des appels téléphoniques pour la mise en place du PAS.
- L'architecture du recouvrement et son réseau « seront repensés ».
- Les contrôles seront allégés (pour la dépense publique comme pour les entreprises).
- Les SIP sont sur la sellette avec le PAS, tout comme le cadastre en lien avec l'IGN (dès aujourd'hui, les géomètres voient la mise à jour du plan suspendue alors qu'il s'agit de leur coeur de métier).
- Les agences comptables au sein des collectivités territoriales et les services facturiers seraient généralisés (fin de la séparation ordonnateur/comptable, pilier républicain).
- Les fermetures des sites doivent se poursuivre (SIE compris).
- La gestion des RH passerait sous la responsabilité des préfets... jusqu'à la liquidation de la DGFIP en tant qu'administration centrale à réseau déconcentré.

Tous ces objectifs (et la liste n'est pas exhaustive) énoncés par M. Parent vont de pair avec la volonté de laisser les directeurs locaux libres d'affecter les agents comme bon leur semble au sein du département. Le Directeur Général et les directions locales considèrent que nos règles nationales, ou des instances comme les CHSCT, sont un carcan empêchant les « managers » de développer pleinement les plans de restructurations/destructions.

Pourtant, alors que le gouvernement compte sur la stratégie du choc et l'effet de sidération sur les travailleurs pour mener sa politique de destruction, des résistances se multiplient. Ici les personnels des EHPAD se sont engagés massivement dans la grève le 30 janvier dernier et seront à nouveau dans l'action le 15 mars, ailleurs des conflits salariaux sont en cours à Air France, Vinci Autoroute, etc... Les retraités appellent à une grande manifestation le 15 mars. Les cheminots parlent de bloquer le pays pendant un mois... Plusieurs universités commencent à être bloquées par des étudiants qui dénoncent la réforme de l'université qui va rendre inaccessible les études supérieures aux classes populaires et moyennes (on parle de coût jusqu'à 20 000 € l'année !)...

Bref, il y a bien un climat qui peut déboucher sur un conflit majeur en France. L'avenir des Services Publics doit donner lieu à un vrai débat public... A chacun d'entre nous de s'y investir.

Le 22 mars, à l'appel de 7 organisations syndicales, c'est toute la fonction publique qui sera dans l'action accompagnée des cheminots qui seront en manifestation nationale le même jour. Aucun secteur ne gagnera aujourd'hui dans son coin sans l'ensemble des Services Publics.

Plus que jamais, face à l'ampleur des attaques, l'heure n'est plus au repli et à l'hibernation mais au réveil et à un printemps de mobilisation ! TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION JEUDI 22 MARS !

SOMMAIRE :

_Remboursement des frais de déplacement : où en est-on ?, page 2 et 3

_Brèves : Evaluation professionnelle, Mutations 2018, Mobilisation nationale des retraités le 15 mars, pages 3 et 4

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT : OU EN EST-ON ?

La DDFiP du Cantal a publié le 17 novembre 2017 une nouvelle version de sa note locale sur les frais de déplacement.

La CGT Finances Publiques du Cantal porte de longue date la revendication des agents d'être correctement indemnisés de leurs frais de déplacement. Ainsi nous nous sommes félicités de voir dans cette nouvelle version l'indemnisation des déplacements à Lyon clarifiée dans un sens favorable aux agents (éligibilité des déplacements en voiture selon le barème kilométrique). Toutefois nous regrettons que la position de la direction concernant les déplacements à Clermont-Ferrand et à Toulouse n'ait pas évoluée malgré nos interventions argumentées en Comité Technique Local (CTL). Explications :

1°/ Pourquoi la CGT estime que l'indemnisation des déplacements à Clermont-Ferrand par la DDFiP 15 est inférieure à ce qui est prévu par la note nationale sur le sujet ?

Dans sa note locale la DDFiP 15 :

- estime que les transports en commun sont adaptés pour rejoindre Clermont-Ferrand depuis Aurillac, Vic, Murat et les communes situées dans un rayon de 20 km. Elle exclut donc dans ce cas le remboursement sur la base des indemnités kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel ;

- exclut la prise en charge de la nuitée à Clermont-Ferrand la veille de la réunion ou de la formation.

Si le train permet effectivement de rallier Clermont-Ferrand en 2h26 depuis Aurillac (contre 2h35 en voiture selon ViaMichelin), il faut prendre en compte l'offre de transport effectivement proposée par la SNCF. Ainsi pour une formation commençant à 9h30 un lundi matin l'offre SNCF est la suivante :

Départ d'Aurillac	Arrivée à Clermont-Ferrand
5 h 50	8 h 18
7 h 13	10 h 15

Seule solution pour être à l'heure, prendre le train de 5 h 50 en gare d'Aurillac !

Or la note nationale RH1A/2014/01/10522 du 31 janvier 2014 *précise que par horaires et dessertes adaptés, il convient d'entendre toutes conditions de transport permettant aux agents de se déplacer à des horaires à la fois conformes à ceux d'une journée habituelle de travail et compatibles avec l'objet du déplacement.*

Partir de chez soi pour être en gare d'Aurillac à 5 h 50 n'est pas un horaire conforme à une journée de travail habituelle.

C'est pourquoi la CGT revendique d'accorder le barème kilométrique et/ou le remboursement de la nuitée de la veille pour toutes les réunions / formations commençant le matin à Clermont-Ferrand.

2°/ Pourquoi la CGT demande le remboursement sur la base des indemnités kilométriques pour les déplacements à Toulouse?

Dans sa note locale la DDFiP 15 estime que les transports en commun sont adaptés pour rejoindre Toulouse depuis Aurillac, Maurs et les communes situées dans un rayon de 20 km. Elle exclut ainsi le remboursement sur la base des indemnités kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel.

Il ne faut là encore pas se contenter de comparer la durée du trajet entre usage des transports en commun et de la voiture, mais tenir compte de l'offre de transports en commun existante (SNCF + réseau Tisséo). De

plus il peut être judicieux de distinguer la situation des déplacements au centre-ville de Toulouse (DRFiP et Cité Administrative), des déplacements à l'ENFiP Toulouse (en périphérie).

Concrètement pour une formation débutant à 9 h 30 un lundi matin :

Lieu du stage	Cité Administrative Toulouse	ENFiP Toulouse
Départ d'Aurillac	5 h 15	5 h 15
Arrivée sur le lieu de stage	9 h 45	10 h 15
Temps de trajet en transports en commun (SNCF + Tisséo)	4 h 30	5 h 00
Temps de trajet en voiture (selon Via Michelin)	3 h 30	3 h 45

Là encore la voiture présente à la fois un gain de temps et permet d'arriver à l'heure, voir de ne pas réserver une nuitée la veille (donc une économie pour l'administration même en cas de remboursement sur la base des indemnités kilométriques).

C'est pourquoi la CGT revendique l'indemnisation selon le barème kilométrique des déplacements à Toulouse, à minima pour les formations organisées à l'ENFiP.

En conclusion la CGT Finances Publiques du Cantal va continuer à batailler sur le sujet pour défendre au mieux les intérêts des agents.

La DDFiP 15 se dit prête à envisager les situations au cas par cas. La CGT Finances Publiques du Cantal incite donc les collègues se trouvant dans les cas exposés ci-dessus, ou estimant ne pas avoir été correctement indemnisés, à signaler argumentation à l'appui, leur désaccord à la direction et à nous informer de leurs démarches. C'est par la multiplication des cas concrets et par la mobilisation que nous réussirons à avancer sur le sujet. On compte sur vous !

Pleinement engagée dans les combats contre la casse des statuts de la Fonction Publique et des Services Publics, la CGT Finances Publiques du Cantal n'en oublie pas pour autant la question des frais de déplacement.

Pour nous il n'y a pas de grands ou de petits combats. Il n'y a que des revendications, et le rapport de force à construire pour essayer de les faire aboutir dans l'intérêt de tous les collègues.

BREVES

Evaluation professionnelle

Tu as été « assassiné-e » ou « maltraité-e » dans ton rapport de compte rendu d'évaluation ? Plus simplement tu ne le juges pas fidèle à ta manière de servir ?

N'hésite pas à faire appel... mais attention, c'est trop tôt ! Pour l'instant, tu as juste reçu le compte rendu et tu as (vas) signé(r) l'accusé de réception. Tu peux à ce stade de la procédure mettre un commentaire dans "expression de l'agent", mais ce n'est pas très important... et il ne s'agit surtout pas de développer ton argumentaire à cette étape !

C'est seulement quand le compte rendu te reviendra une seconde fois signé par l'autorité hiérarchique que tu pourras élaborer ton recours hiérarchique (avec bien évidemment notre aide si tu le désires), préalable à ton appel.

C'est beau la simplification administrative...

Mutations 2018

Le calendrier prévisionnel de publication sur Ulysse des projets de mouvement de mutations est le suivant :

Géomètres	13 mars à 14 h
Agents administratifs	9 avril à 14 h
Agents techniques	25 avril à 9 h
Contrôleurs	14 mai à 14 h
Inspecteurs	16 mai à 14 h
Inspecteurs divisionnaires (postes administratifs)	14 mai à 17 h
Inspecteurs principaux	12 juin à 17 h

Si vous y participez nous vous invitons à nous confier un double de votre demande de vœux. (à envoyer à Luc WAY au PCRFP par le courrier interne ou par courriel luc.way@dgifp.finances.gouv.fr).

Ce double sera transmis aux élu-es CGT Finances Publiques en CAP nationales.

Pensez à joindre les copies de vos pièces justificatives si il y en a (en cas de rapprochement notamment).

Pensez également à inscrire un numéro de téléphone portable sur la 1ère page de ce double.

Ce double permettra aux élu-es CGT de vérifier que vous n'avez pas été lésé suite à la publication du projet de mouvement .

Votre demande sera vérifiée vœu par vœu par nos élu-es afin de s'assurer que vous n'avez pas été primés à tort.

Si besoin l'envoi de votre double permettra également de préparer la défense du dossier en vue de la CAP de mutations.

Mobilisation nationale des retraités jeudi 15 mars 2018

Rassemblement Place des Carmes à Aurillac à 10 heures à l'appel de la CGT.

Au 1^{er} janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraités, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.**

Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

Pour suivre l'actualité sociale et syndicale de la DDFiP du Cantal :

www.cgtfipcantal.org

